

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre POLIN, Françoise BOUTILLIER.

Absent excusé : Jean-Pierre FOUCART pouvoir à Jean-Luc PILLIERE

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 7 juillet 2017.

LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le logement communal à Monsieur B et Madame E , à compter du 1^{er} octobre 2017.
La commune a racheté l'ensemble des meubles de cuisine aux anciens locataires, et elle envisage de le revendre, car les futurs locataires n'en auront pas l'utilité.
Les charges de gaz restent à 140,00 € mensuel.

CONTRAT D'ASSURANCE SMACL

L'assurance actuelle s'est déplacée en mairie pour une révision des contrats et viendra remettre ses nouvelles propositions le 6 octobre prochain.

INFORMATIONS SUR LA CARCT

Au niveau des demandes d'urbanisme, tout est bien cadré, la CARCT prend 50 % à sa charge des frais d'instruction et les communes prennent les 50% restants.
La CCRCT versait une dotation de compensation et de solidarité aux communes et la CARCT souhaite continuer, mais un nouveau calcul doit être établi.
La commune continuera de toucher les taxes des taxes foncières bâties des entreprises. Mais sur les futures constructions ou extensions, la CARCT prendra 60% des fonciers bâtis et laissera 40 % à la commune.

60%

40%

QUESTIONS DIVERSES

- Noël : une liste des enfants est établit. Il y 17 enfants âgés de 0 à 9 ans qui recevront un chèque-cadeau pour la Grande Récré et 15 adolescents.
- Lavoir : Monsieur GAULLIER a été contacté pour le problème d'écoulement mais il n'est pas venu au rendez-vous. Monsieur le Maire se charge de reprendre rendez-vous avec lui.
- Droit de préemption urbain : un pour une maison située au 11 rue de la Rouaze et un pour un terrain rue de Château-Thierry. Le conseil ne préempte pas.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers,

Le Maire,

Maurice
Alles
Kaupp
Poly
Ligeres
PLS

Sillière